

Modifications admission médecine U. Laval, UdeM et U. Sherbrooke

Université Laval

D'importantes modifications sont apportées au processus d'admission du doctorat en médecine. Dès l'automne 2021, tous les candidats devront se soumettre à l'examen de jugement situationnel CASPer. Des cotes minimales seront fixées en fonction des différents types de candidats. Aussi, le pourcentage des places accordées aux candidats universitaires québécois réguliers passera de 40% à 45%. Une proportion de 55% des places sera maintenant réservée aux collégiens. [Consultez les nouveautés au processus d'admission.](#)

Université de Montréal

Quelques modifications ont été apportées aux critères de sélection des candidats et candidates au [doctorat de 1er cycle en médecine](#):

Pour les collégiens et collégiennes:

Une **première sélection** est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33.000 est exigée lors de cette première sélection.

Une **deuxième sélection**, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type [mini entrevues multiples](#), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.

- Un score global est établi pour chaque candidate ou candidat selon la pondération suivante:
 - CRC: 50%
 - [Examen CASPer](#): 50%
- Environ trois candidats ou candidates par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.

Aux fins de la **sélection finale**, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

Université de Sherbrooke

Quelques modifications ont été apportées aux critères de sélection des candidats et candidates au programme de médecine. Pour connaître le détail du processus de sélection [visiter la foire aux questions](#) sur ce sujet.